



Commune de RISOUL



**Révision du PLU
Extension des zones constructibles**

**Dossier d'évaluation des incidences
sur le site « Natura 2000 » FR9301502 ;
ZSC « Steppique Durancien et Queyrassin »,
en application de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement**

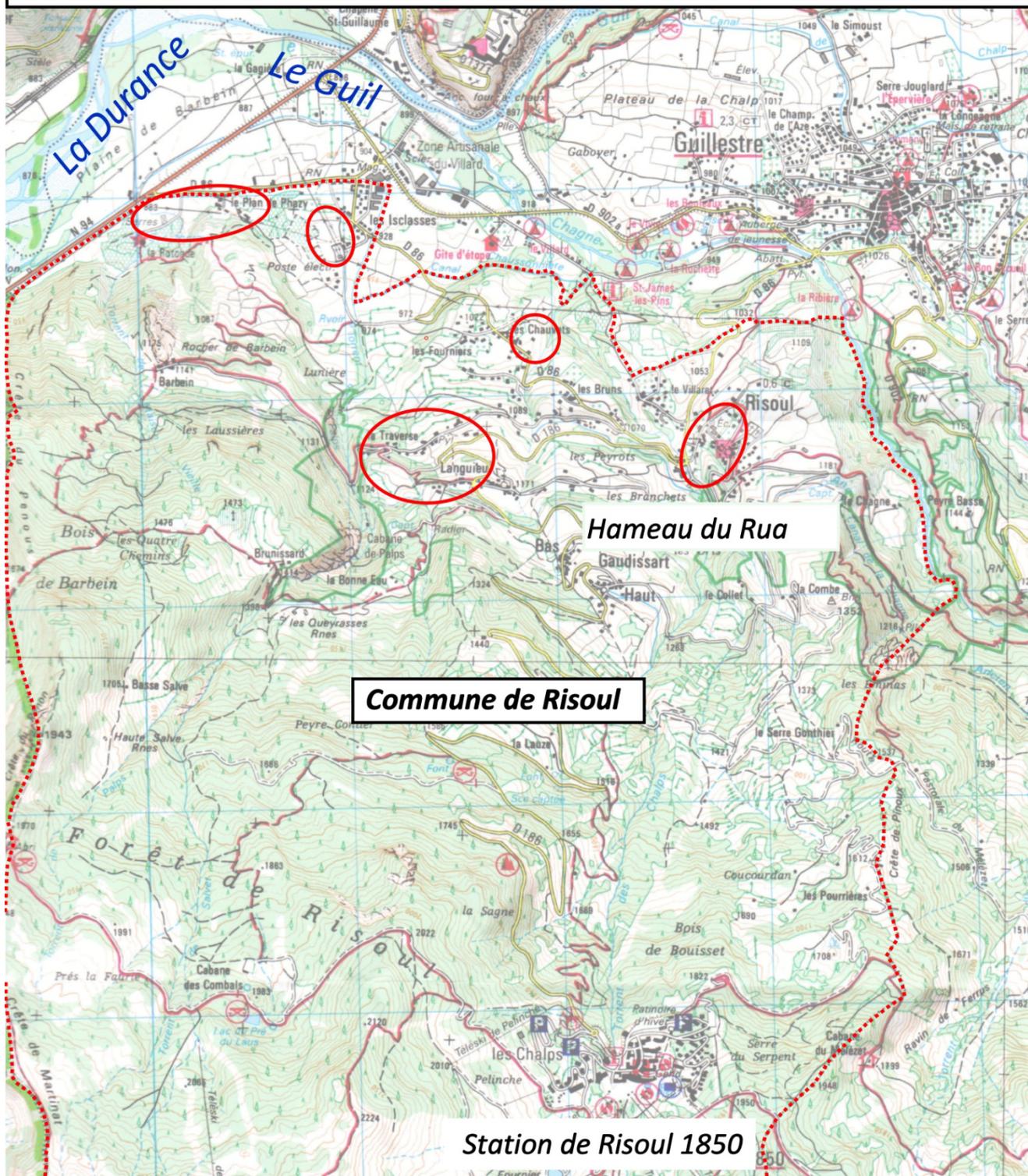


Chemin du Fangeasson – 05 260 CHABOTTES
06 07 86 40 15 bardinal.consultant@orange.fr

mai 2012

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DU CONTEXTE	5
1.1 RAPPEL SUR LE RESEAU NATURA 2000	5
1.2 RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	5
2 DESCRIPTION DU PROGRAMME CONCERNE ET DE SA SITUATION PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000	6
2.1 PRESENTATION DU PROGRAMME	6
2.2 PRESENTATION DU SITE NATURA 2000	11
3 ANALYSE DE L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000	15
3.1 DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS	15
3.2 LA FLORE ASSOCIEE AU SITE NATURA 2000	22
3.3 LA FAUNE ASSOCIEE A CES HABITATS	26
4 ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE	27
4.1 EFFET DIRECT D'EMPRISE	27
4.2 INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES POPULATIONS ANIMALES ET VEGETALES	28
4.3 LE CAS DU SECTEUR DE LA SOURCE DU PLAN DE PHAZY	29
5 MESURES DESTINEES A SUPPRIMER OU REDUIRE LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROGRAMME	35
6 CONCLUSION SUR L'ATTEINTE PORTEE PAR LE PROGRAMME A L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000	37
ANNEXE 1 : FICHE NATURA 2000	39
ANNEXE 2 : FICHES ZNIEFF	43
ANNEXE 3 : FICHES ZONE HUMIDE	47



Limite communale

**Zone avec projets
d'extension de l'urbanisation**

0 1 km



1 PRESENTATION DU CONTEXTE

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Risoul (Hautes Alpes), envisage d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Pour cela, elle projette la création de zones à urbaniser, dans différents secteurs, en général en extension de zones urbaines existantes (Plan de Phazy, l'Isclasse, les Chauvets, la Traverse/Côte Rolland/Côte Chabaude et Le Rua).

Ces zones sont à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000 ou à proximité ; il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR9301502 « Steppique Durancien et Queyrassin ». Il est donc nécessaire d'identifier si le projet d'extension des zones urbaines est susceptible d'affecter de façon notable le site Natura 2000 ; c'est l'objet du présent rapport qui vient en complément du dossier de présentation du PLU.

Les projets d'extension étant d'une importance relative par rapport à la superficie du site, l'évaluation des incidences reste ciblée. Son contenu est proportionné aux enjeux de conservation, c'est à dire en relation avec la nature des aménagements prévu par le PLU et l'importance des incidences potentielles qu'ils peuvent induire sur les habitats et les espèces affectées. Enfin, l'évaluation des incidences porte sur **les habitats et les espèces** qui ont justifié l'inscription au réseau Natura 2000.

1.1 Rappel sur le réseau Natura 2000

□ Les directives « Habitats » et « Oiseaux » et le réseau Natura 2000

La directive du Conseil de l'Europe n° 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage dite « directive Habitats » a pour objectif de « contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage sur le territoire européen ». Les mesures prises dans le cadre de cette directive tentent d'assurer leur maintien ou leur rétablissement en tenant compte « des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales ».

Pour y aboutir, chaque Etat membre de la Communauté Européenne a proposé à l'Europe une liste de sites répondant aux critères de la directive : les Sites d'intérêt communautaire (SIC). Une fois validée et confirmée, ces sites deviennent des « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) et sont destinés à constituer un réseau européen cohérent, dénommé « Natura 2000 ». Il faut préciser que le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de faire des sites qui le composent des « sanctuaires de nature » où toute activité humaine serait à proscrire. Il privilégie, au contraire, l'intégration de l'objectif de préservation de la biodiversité et des divers usages des sites.

Au-delà des SIC et ZSC, le réseau Natura 2000 a pour objectif d'intégrer également les Zone de Protection Spéciale (ZPS), issues de la directive du Conseil de l'Europe n° 79/409/C.E.E. concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite « directive oiseaux ».

1.2 Rappel du cadre réglementaire

Tout projet ou programme susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation appropriée en application de l'article 6.3 de la Directive Habitats.

Ces dispositions ont été transposées dans la législation française dans l'article L.414-4 du Code de l'Environnement, qui définit les conditions d'évaluation des incidences d'un programme ou d'un projet sur un site Natura 2000. Elles s'appliquent aux ZSC (ainsi qu'aux SIC) et aux ZPS.

2 DESCRIPTION DU PROGRAMME CONCERNE ET DE SA SITUATION PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

2.1 Présentation du programme

La commune a décidé de mettre son PLU en révision par délibération du 23 septembre 2009.

Les objectifs généraux de la révision sont :

- D'apporter une réponse appropriée à la demande d'habitation sur la commune, le PLU actuel ne permettant plus de faire face à cette demande,
- De prévoir la possibilité d'ouverture à l'urbanisation à vocation résidentielle et touristique,
- De favoriser l'implantation d'une population résidente nouvelle permettant le maintien des services publics et des activités commerciales,
- De promouvoir un développement durable de la commune en recherchant un équilibre entre habitat, agriculture, vie économique et protection des richesses patrimoniales et naturelles,
- De mettre en conformité le PLU avec le PPR.

Le projet de PLU prévoit des extensions d'urbanisation à vocation d'habitat, en continuité avec les hameaux actuels :

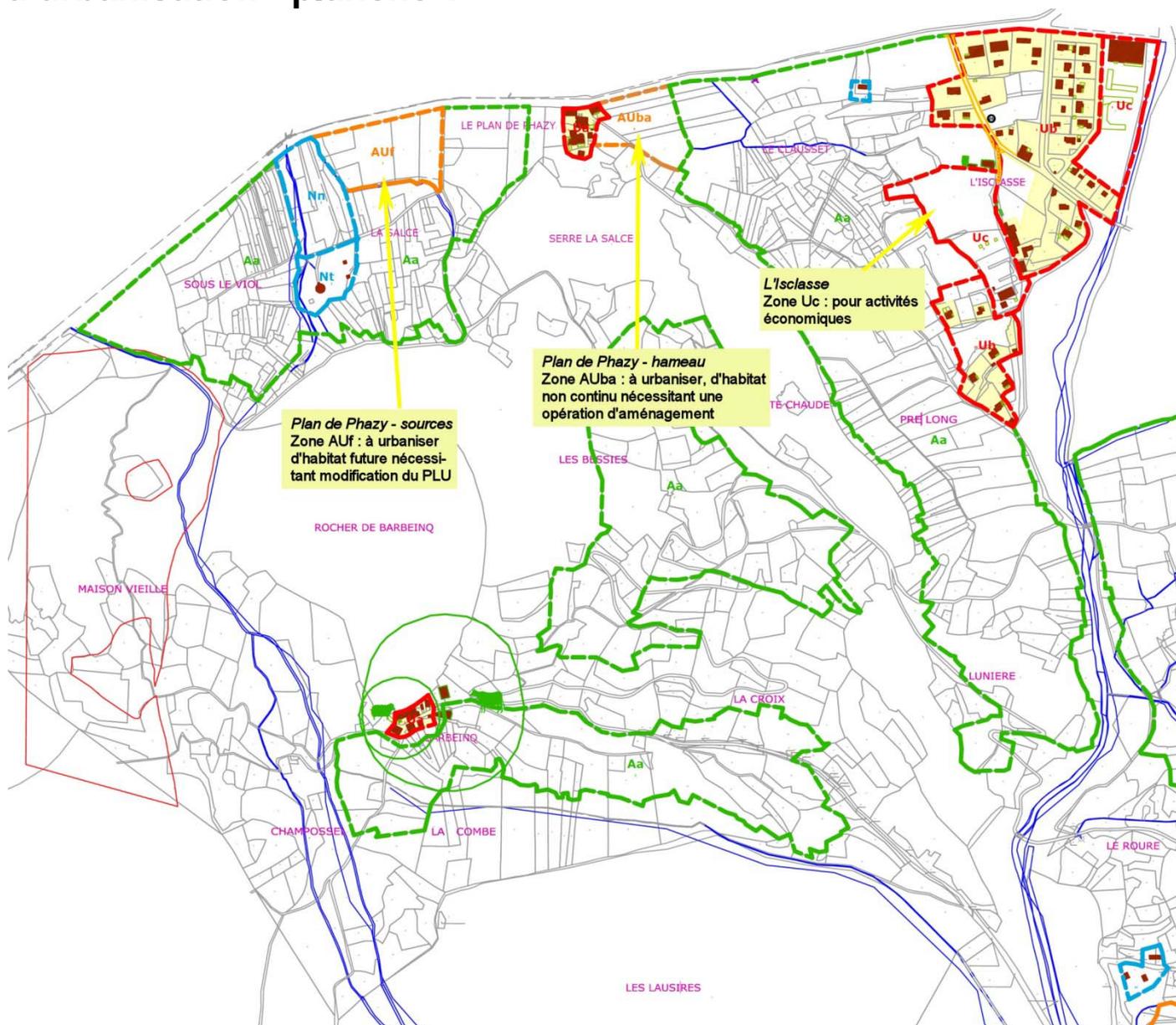
- Le hameau de Plan de Phazy,
- Les Chauvets,
- Plusieurs extensions dans le secteur La Traverse/Côte Rolland/Côte Chabaude,
- Le Rua, au niveau de la mairie et au niveau de l'école.

Par ailleurs, le projet de PLU prévoit :

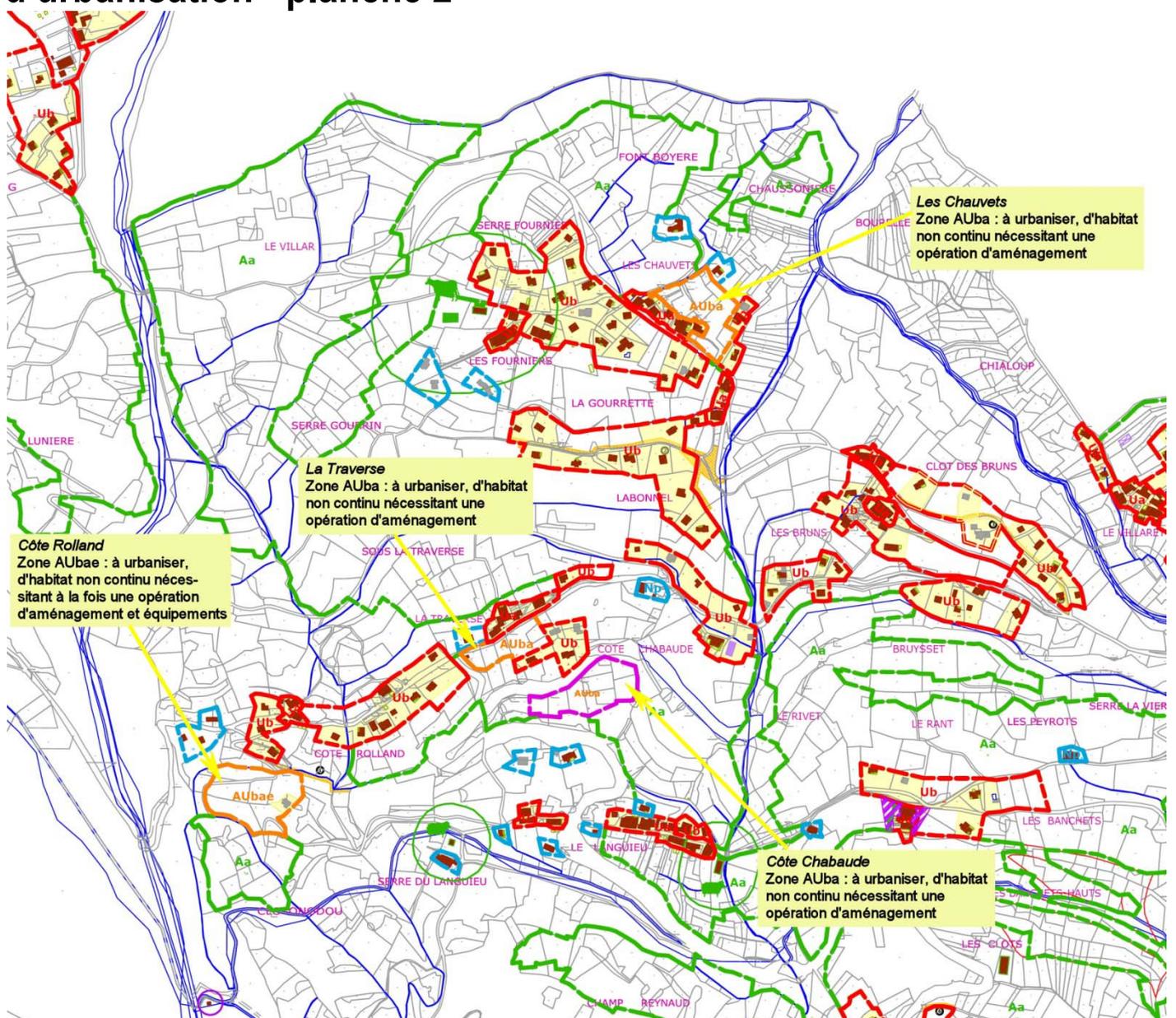
- L'extension de la zone d'activités existante de l'Isclasse,
- La création d'une activité touristique nouvelle, liée au thermalisme, au niveau de la source d'eau chaude du Plan de Phazy.

Ce sont ces zones d'ouvertures à l'urbanisation qui sont en partie situées dans la ZSC « steppique Durancien et Queyrassin » et qui font l'objet du présent rapport (voir cartes ci-après).

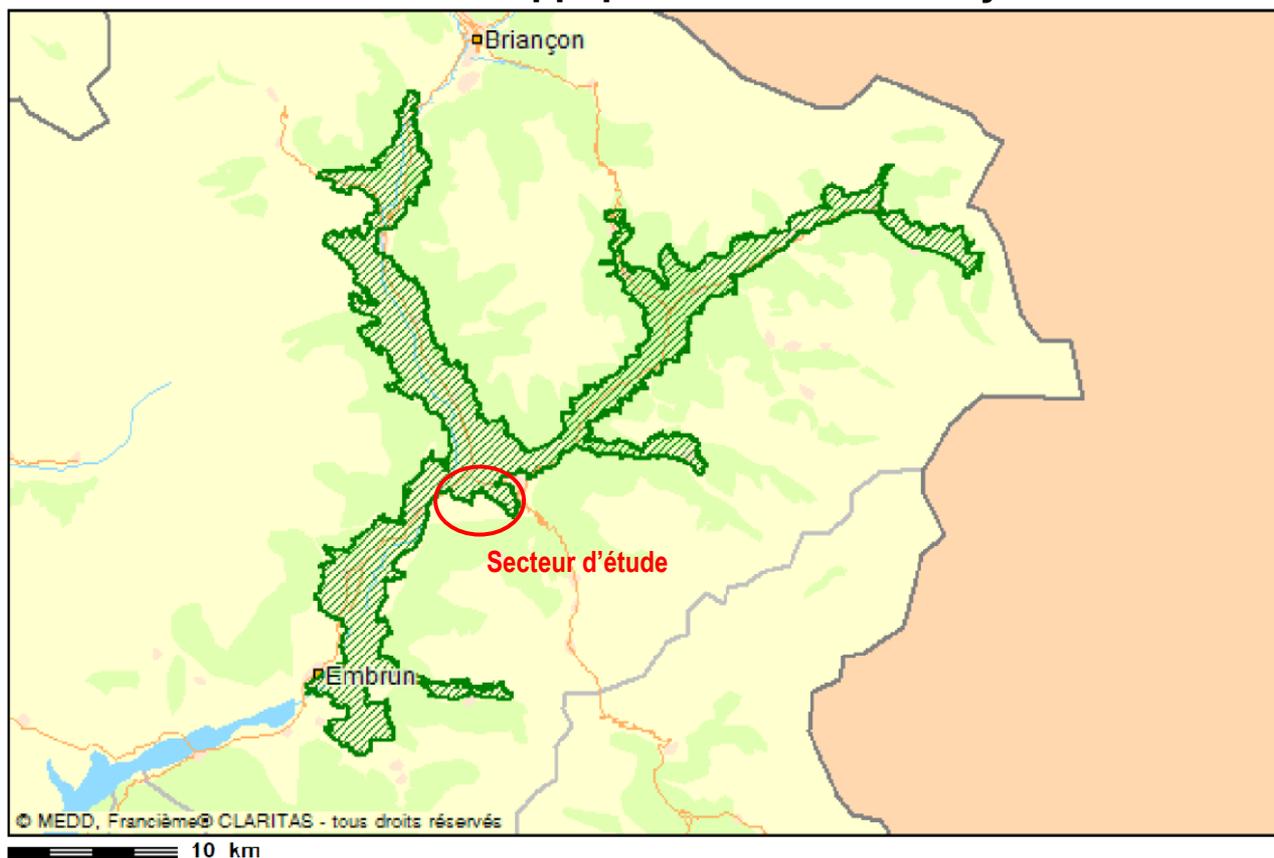
Extrait du projet de PLU avec pointage des nouvelles zones d'urbanisation - planche 1



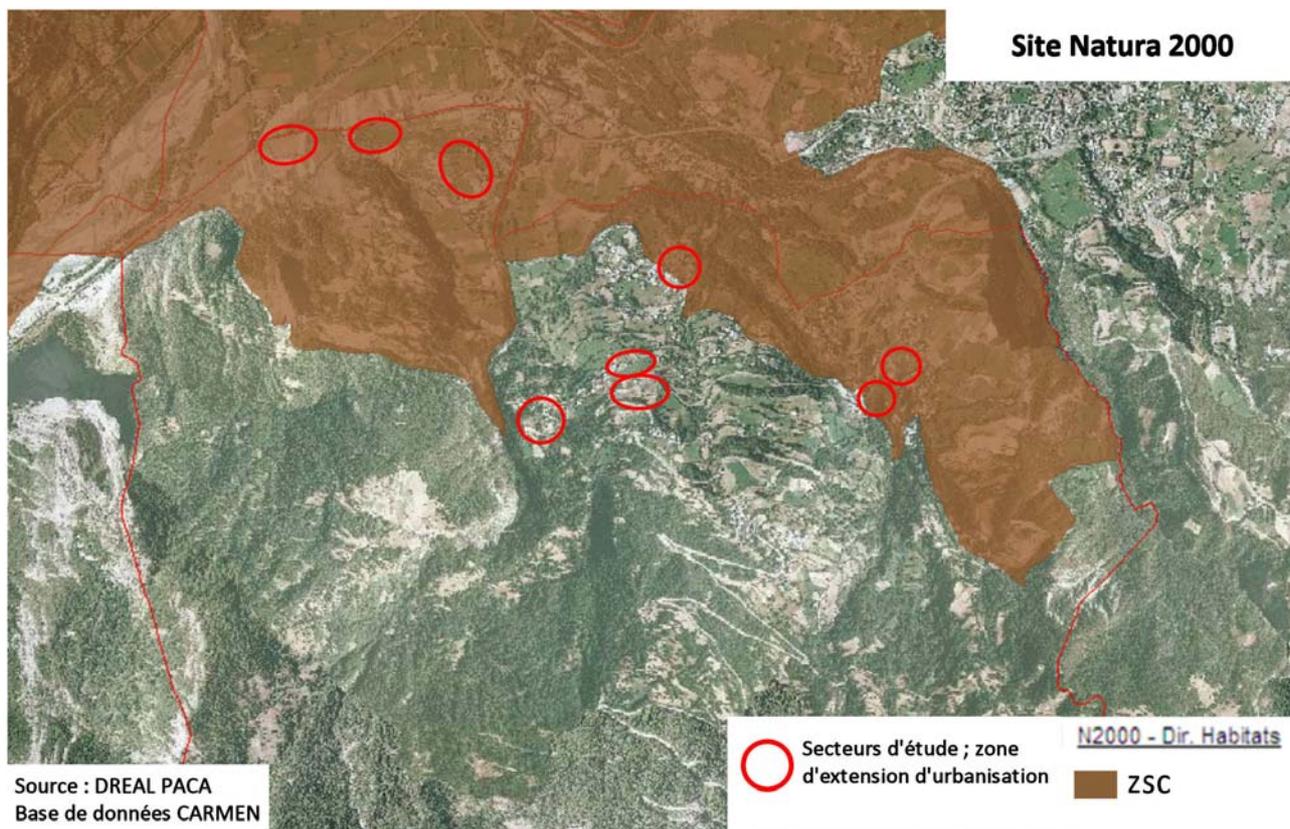
Extrait du projet de PLU avec pointage des nouvelles zones d'urbanisation - planche 2



Présentation de la ZSC « Steppique Durancien et Queyrassin »



Situation du site Natura 2000 et des secteurs d'étude



2.2 Présentation du site Natura 2000

Les projets d'extension de l'urbanisation, sur Risoul, concernent différents hameaux et sont situés au nord de la commune, sur le versant dominant la plaine, au niveau de la confluence Guil/Durance.

Sur ce versant se trouve un site Natura 2000 ; il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR9301502 dénommée « steppique Durancien et Queyrassin ».

Cette ZSC s'étend, sur 19 698 ha, englobant le lit de la Durance (entre Embrun et Saint-Martin-de-Queyrières), du Guil et de certains des affluents. La ZSC occupe également largement les versants de ces cours d'eau jusqu'à une altitude maximum de 2 333 m.

C'est un site exceptionnel abritant des systèmes steppiques, rares en Europe. Cette zone calcaire et morainique à remaniement fluvial dispose de la plus belle forêt relique de Genévrier thurifère (vieux sujets de 600 ans) et renferme un cortège spécifique ibero-marocain. Les milieux sont très variés : source halophile avec végétation particulière, prairies de fauche montagnardes, bocage très riche, nombreuses forêts subnaturelles.

La flore est d'une grande richesse. Au niveau faune, c'est le secteur en France accueillant les stations les plus importantes de papillon Isabelle. Cette zone abrite la plus grande colonie de grand Murin des Alpes. Les bras morts et les adoux de la Durance comportent encore de nombreuses stations d'écrevisse à pattes blanches.

Les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire, présentes sur le site sont les suivantes :

Amphibiens et reptiles		PR⁽²⁾
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)		D
Invertébrés		PR⁽²⁾
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)		D
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)		D
Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)*		D
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)		C
Isabelle de France (<i>Graellsia isabellae</i>)		C
Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)		D
Mammifères		PR⁽²⁾
Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.	C
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Reproduction.	C
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Etape migratoire.	C
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	Reproduction.	B
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)		D
Plantes		PR⁽²⁾
Astragale centralpine (<i>Astragalus centralpinus</i>)		A
Dracocéphale d'Autriche (<i>Dracocephalum austriacum</i>)		A
Orthotric de Roger (<i>Orthotrichum rogeri</i>)		A
Poissons		PR⁽²⁾
Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)		C
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)		C
Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)		C
<p>⁽²⁾ Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.</p>		

C'est la Communauté de Communes du Guillestrois qui a été désignée comme opérateur du site et qui a élaboré le « Doc Ob », document d'objectifs du site Natura 2000, aujourd'hui en animation.

Les autres périmètres d'inventaires ou de protection

(voir cartes en annexes)

Au-delà du périmètre Natura 2000, il existe également des périmètres de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique faunistique et Floristique) aux abords de la zone d'étude :

- Une vaste ZNIEFF de type II à l'ouest de la zone d'étude correspondant à l'ensemble du massif forestier au sud de Risoul et aux lignes de crêtes,
- Une ZNIEFF de type I, intégrée dans la ZNIEFF de type II, toujours à l'ouest de la zone d'étude, correspondant au versant boisé dominant la Durance, notamment le Bois de Barbein, au niveau de Saint-Clément-sur-Durance.
- Une seconde ZNIEFF de type I, de taille réduite, liée au milieu très spécifique du secteur du Plan de Phazy, à Risoul (résurgences d'eau chaude et prés salés).

Aucun de ces périmètres de ZNIEFF ne concerne directement les secteurs d'études mais toutefois, deux de ces secteurs côtoient ces ZNIEFF :

- Secteur de Plan de Phazy-source d'eau chaude, bordant la ZNIEFF du Plan de Phazy,
- Secteur de Côte Rolland, bordant la ZNIEFF du Bois de Barbein.

Enfin, on notera que les sources du Plan de Phazy et la Confluence Guil/Durance sont également pointées à l'inventaire des zones humides des Hautes Alpes. Ces périmètres sont également proche des secteurs d'études sans les concerner directement.

3 ANALYSE DE L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000

3.1 Description des habitats naturels

Sur la zone d'étude (partie nord de la commune de Risoul) les principaux habitats naturels d'intérêt communautaires rencontrés sont les suivants (avec les codes de la nomenclature Natura 2000 version eur15) :

- Les rivières alpines et leur végétation ripicoles herbacées (code 3220) ou ligneuses à saule drapé (code 3240), correspondant aux ripisylves de la Durance et du Guil,
- Les forêts alluviales résiduelles à aulnes glutineux et frênes (code 91E0), que l'on retrouve également sur la Durance et le Guil, ainsi que sur les torrents affluents,
- Les éboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes (code 8130), très localisés sur la zone d'étude, au sud du Plan de Phazy,
- Les formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (code 6210), assez régulièrement rencontrées sur la zone d'étude
- Les prairies de fauche de basse altitude (code 6510), qui sont les habitats les plus rencontrés sur la zone d'étude (à noter que ces prairies ne sont pas cartographiées dans la carte des Habitats naturels d'intérêt communautaire du Docob – ci-contre - mais qu'elles ont fait l'objet d'une cartographie ultérieure – ci-après),
- Et, enfin, les prés-salés continentaux (code 1340), qui sont liés aux sources d'eau chaudes et salées du Plan de Phazy et qui constitue un milieu particulièrement original, rare en France. **Ces habitats sont d'intérêt communautaire prioritaire.** On notera que ces prés salés sont, sur le site, en extension par rapport à la zone cartographiée dans le Docob. A noter que l'habitat « sources pétrifiantes » n'est pas identifié sur le site.



Canal issu de la source thermal, au Plan de Phazy, et prés salés liés au débordement du canal.

Les secteurs d'étude, destinés à accueillir une nouvelle urbanisation sont essentiellement occupés par des prairies de fauche (et en général inscrits comme tel, en tant qu'habitat d'intérêt communautaires, au Docob) :

- Au hameau du Plan de Phazy ; prairie de fauche en partie occupée par un verger,
- A l'Isclasse : prairie de fauche de qualité,
- Aux Chauvets ; prairie de fauche subissant des dégradations liées à l'occupation humaine (stationnement, jardins potagers,...),
- Au Rua, au niveau de l'école ; prairie de fauche subissant des dégradations liées à l'occupation humaine (stationnement, jardins potagers,...),
- Au Rua, au niveau de la mairie ; ancienne prairie de fauche en voie de fermeture (développement de frênes). A noter que cette dernière n'est pas inscrite en habitat d'intérêt communautaire dans le Docob,
- A la Traverse et à Côte Chabaude ; prairie de fauche de qualité, mais hors du site Natura 2000.



Prairie de fauche, en partie occupée par un verger au droit du hameau de Plan de Phazy

Prairie de fauche, à côté du poste électrique de l'Isclasse



Ancienne prairie aux Chauvets

Prairie de Fauche à la Traverse



Prairie de fauche en cours d'enfrichement, au niveau de la Mairie, au Rua

Prairie de fauche en partie jardinée, au niveau de l'école, au Rua

On notera que le secteur d'étude situé à la source du Plan de Phazy, inscrit en prairie de fauche au Docob, est en fait occupé par des cultures céréalières. Ce milieu est très riche en messicoles – « mauvaises herbes », dont la plupart est d'intérêt patrimonial en raison de la très nette régression due aux pratiques de cultures intensives.



Cultures céréalières, au niveau de la source du Plan de Phazy

Enfin, le dernier secteur d'étude, à Côte Rolland (hors site Natura 2000), est occupé par un habitat « mosaïque » très morcelé ;

- Prairie de fauche, en voie de fermeture (développement de frênes),
- Culture fourragère (luzerne),
- Quelques lambeaux de formations herbeuses sèches à *Stipa pennata*,
- Quelques bosquets de mélèzes.



Ancienne prairie, enfrichée, à Côte Rolland



Champs de luzerne, à Côte Rolland

Les prairies de fauche ont un intérêt certain pour la faune et la flore (source ; rapport ONF sur les prairies de fauche du site Natura 2000 – nov 2003). Elles constituent un milieu ouvert, actuellement en voie de régression en moyenne montagne au profit de formations arbustives de transition.

Par la pratique relativement extensive qu'elles subissent, ces prairies présentent un caractère naturel plus marqué que les cultures. Elles participent donc à la diversification des écosystèmes et peuvent jouer un rôle de corridor pour certains cortèges floristiques comme faunistiques.

Au delà de ces fonctions qui ne leur sont pas propres (les pâturages et dans une moindre mesure les cultures peuvent participer à la fonctionnalité des systèmes ouverts), les prairies de fauche abritent des espèces notablement différentes des autres milieux :

- l'absence de pâturage permet la présence d'espèces végétales supportant mal d'être broutées relativement tôt en saison et privilégiant la reproduction sexuée (par graines),
- l'absence de pâturage implique souvent des sols moins enrichis en azote et des espèces plus frugales (et souvent moins banales) peuvent donc s'installer.
- la biomasse importante se développant au cours de la saison de végétation offre nourriture et abri à de nombreuses espèces animales et à leurs prédateurs.

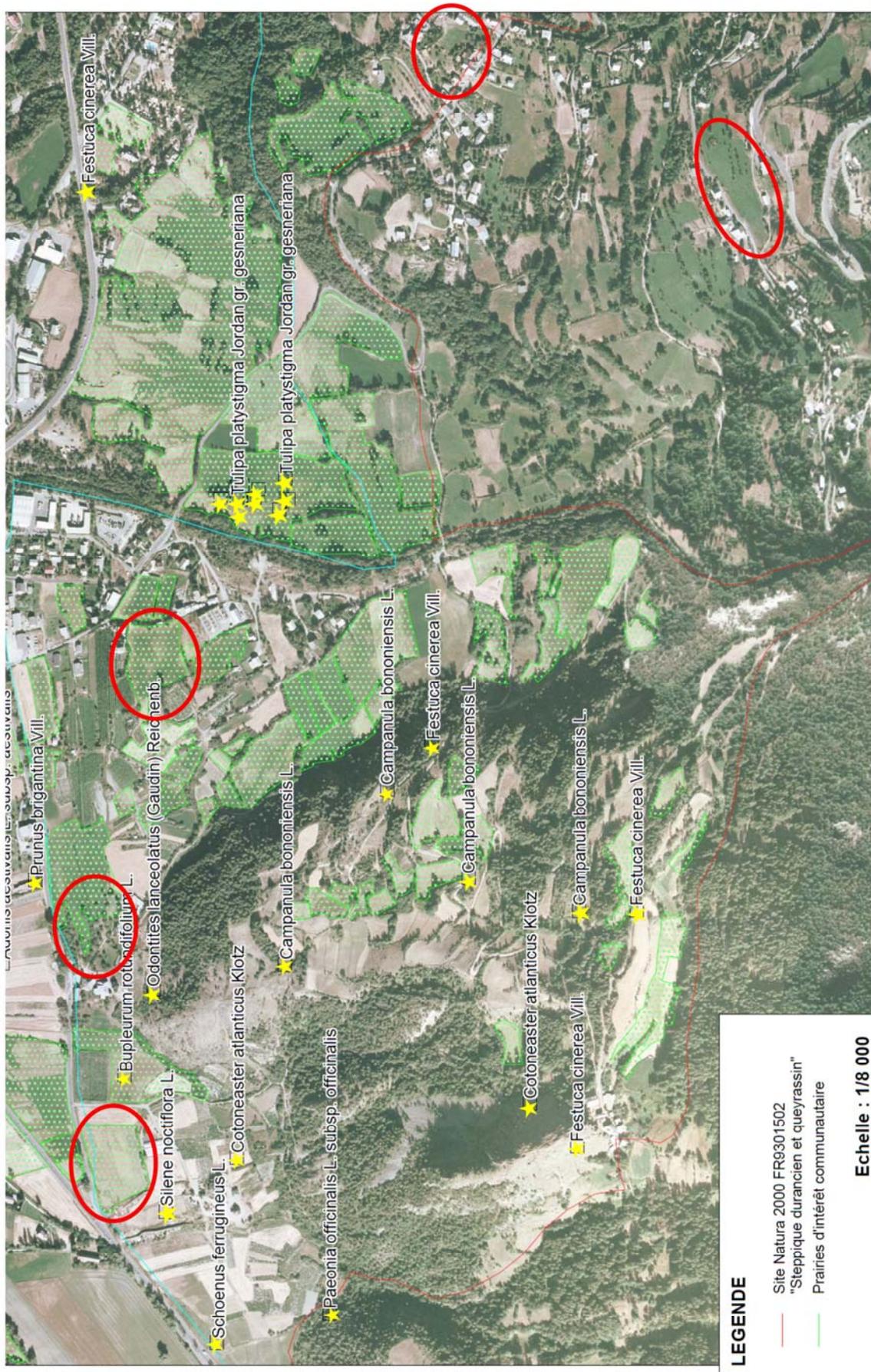
L'intérêt écologique de ces prairies est essentiellement lié à la nature ordinaire ; ce sont des espaces riches en espèces et à la fonctionnalité (corridor) importante. Toutefois, ce ne sont pas des milieux renfermant des enjeux écologiques forts (espèces rares, menacées/protégées).

Enfin, on notera que certaines d'entre elles sont relativement dégradées par la pression d'urbanisme (Aux Chauvets, au Rua).

Le champ de céréales au Plan de Phazy offre par contre un intérêt écologique nettement plus élevé.

En effet, il renferme un grand nombre d'espèces de messicoles, c'est-à-dire des plantes liées aux cultures céréalières peu intensives et en régression importante en Europe de l'Ouest, suite à la radicalisation des pratiques agricoles (voir chapitre 3.2). Par ailleurs, il est bordé par des formations de prés salés, riche en espèces patrimoniales et extrêmement rare dans les Hautes Alpes.

Flore patrimoniale - extrait du Docob de la ZSC "Steppique Durancien et Queyrassin"



Extrait du Docob « Steppiques Durancien et Queyrassin » ; en rouge les zones prévues au PLU pour une urbanisation future

3.2 La flore associée au site Natura 2000

La ZSC « steppique Durancien et Queyrassin » renferme trois espèces végétales d'intérêt communautaires :

- L'astragale centralpine ou queue de renard, espèce héliophile et xérophile des pelouses sèches et landes steppiques d'adret. Cette espèce n'est pas connue sur le secteur d'étude. Elle n'y est pas recensée dans les inventaires de la Communauté de Communes du Guillestrois (opérateur du site Natura 2000). De plus, les secteurs étudiés, destinés à être ouverts à l'urbanisation, ne renferment pas de milieux favorables à son installation. Elle n'a pas été observée lors de la journée d'inventaire floristique menée dans le cadre du présent dossier.
- Le dracocéphale d'Autriche, également lié aux pelouses sèches et landes sur éboulis. Comme pour la précédente espèce, elle n'est pas connue sur le secteur d'étude. Elle n'y est pas recensée dans les inventaires de la Communauté de Communes. Les secteurs étudiés, destinés à être ouverts à l'urbanisation, ne renferment pas de milieux favorables à son installation. Elle n'a pas été observée lors de la journée d'inventaire floristique menée dans le cadre du présent dossier.
- L'orthotric de Roger ; c'est une mousse qui vit sur des arbres isolés ou en contexte forestier clair. Espèce très rare, uniquement connue en France dans la haute vallée de la Durance (Embrun et Guillestre). Cette espèce n'est pas connue sur le secteur d'étude. Elle n'y est pas recensée dans les inventaires de la Communauté de Communes. Des inventaires sont d'ailleurs actuellement en cours pour mieux connaître sa répartition dans le site Natura 2000, mais ils ne sont pas prévus sur le secteur d'étude.

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a donc été observée sur les secteurs étudiés, destinés à être ouverts à l'urbanisation. Par contre, le Docob recense quelques autres espèces d'intérêt patrimonial sur la zone d'étude (voir carte ci-contre). Aucun de ces pointages ne concerne les secteurs destinés à accueillir une extension d'urbanisation, mais une journée de prospection dans le cadre du présent dossier a permis de noter :

- Une grande richesse en espèces messicoles de la parcelle de céréales destinée à passer en AUF au PLU, au niveau de la source du Plan de Phazy. Les espèces observées, sont les coquelicots, les bleuets, les pieds d'alouette, mais surtout des espèces faisant parti des espèces de messicoles les plus menacées d'extinction en France :
 - Nielle des blés, en voie de disparition en France ; 16 stations dans les Hautes Alpes (selon l'atlas de 1994),
 - Buplèvre à feuilles rondes, encore assez commun ; 55 stations dans les Hautes Alpes (selon l'atlas de 1994).

Ces espèces nécessitent donc une attention particulière mais n'induisent pas pour autant une forte contrainte car :

- elles ne sont pas protégées,
- leur situation dans les Hautes Alpes est plutôt bonne en raison d'une agriculture encore souvent traditionnelle.



Pieds d'alouette – Plan de Phazy juin 2011



Bleuets - Plan de Phazy juin 2011



Nielle des blés - Plan de Phazy mai 2011



Buplèvre à feuilles rondes - Plan de Phazy juin 2011

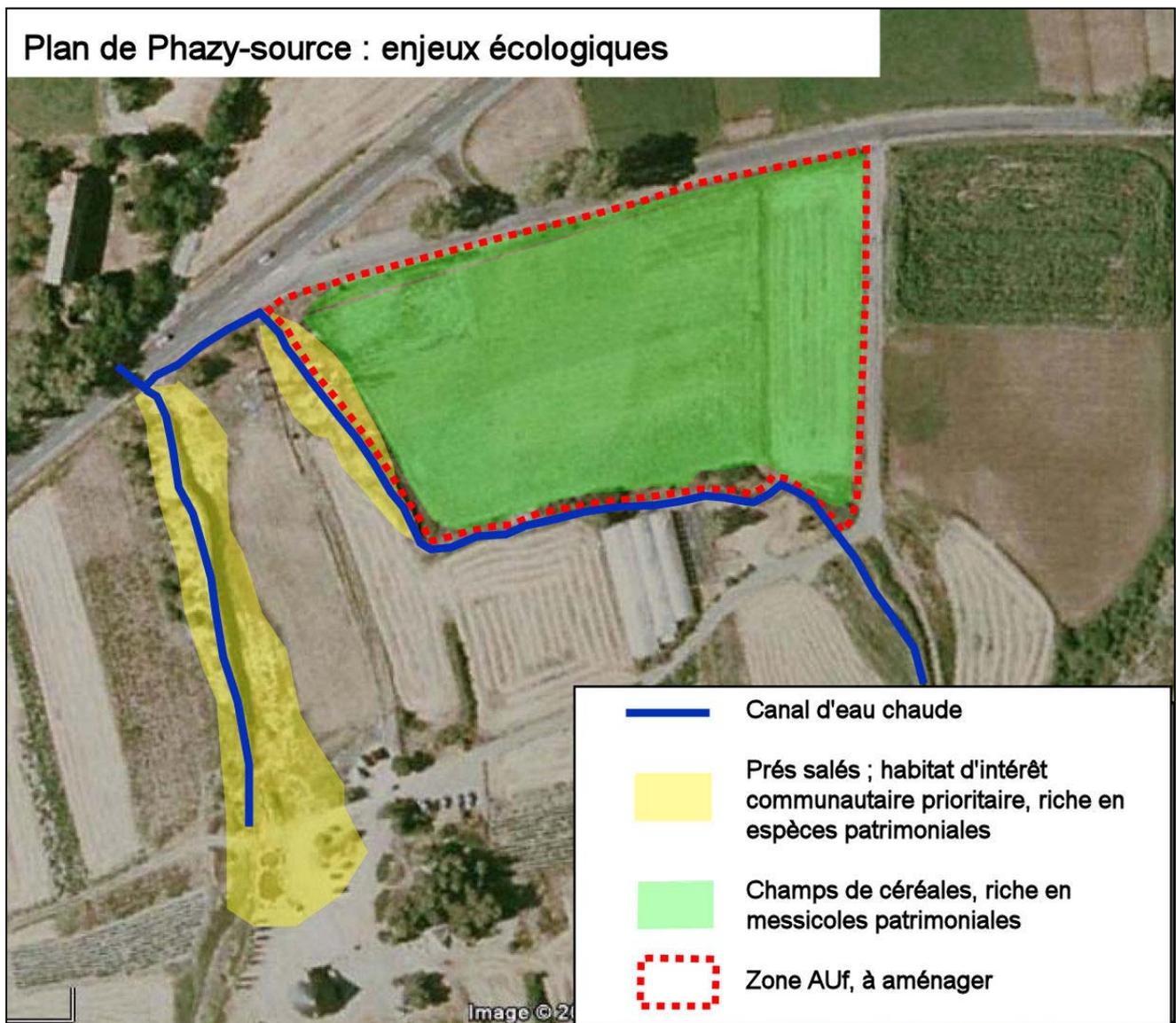


Coquelicots, bleuets, buplèvres à feuille ronde et Nielles (en fruit) ensemble dans les céréales au Plan de Phazy – juin 2011

- Toujours au niveau de la source du Plan de Phazy, la présence dans les prés salés de nombreuses espèces patrimoniales (10 espèces patrimoniales, dont 2 espèces protégées). Parmi celles-ci, on citera le plantain maritime (protégé) que l'on trouve juste en bord de la parcelle concernée par la modification du PLU.

Il faut préciser que toutes ces espèces patrimoniales observées au Plan de Phazy ne sont pas d'intérêt communautaire (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas déterminantes dans le cadre du réseau Natura 2000). Elles ne sont donc pas prises en compte dans l'évaluation des incidences du projet de PLU sur le site Natura 2000.

Enfin, on rappellera que certaines prairies de fauche de Risoul hébergent une espèce extrêmement rare de la flore française, endémique, inscrite au Livre Rouge National de la flore menacée Tome I, protégée au niveau national : la Tulipe de Guillestre (*Tulipa platystigma*). Les pointages de cette espèce (issus du Docob) ne sont pas situés au niveau des secteurs d'étude et l'espèce n'a pas été observée sur les secteurs d'étude, durant les visites terrain, mais une attention toute particulière doit y être portée lors de tout aménagement.



3.3 La faune associée à ces habitats

15 espèces animales d'intérêt communautaires ont été recensées sur la ZSC et ont servi à sa désignation en site Natura 2000. Il s'agit pour partie d'espèces liées aux cours d'eau et qui ne peuvent être présentes sur les secteurs d'étude ; 3 espèces de poissons, une libellule (l'agrion de Mercure) et l'écrevisse à pattes blanches.

A noter la présence de l'Agrion de Mercure au niveau de la source Plan de Phazy, à proximité immédiate d'un des secteurs d'étude.

Les autres espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site sont un batracien (le sonneur à ventre jaune), 4 papillons et 5 chauves-souris.

Ces espèces sont mentionnées pour la totalité du site mais les inventaires élaborés dans le cadre du diagnostic du Docob ne relèvent, pour ces espèces, aucun pointage sur les secteurs d'étude.

En ce qui concerne les chauves-souris, des études menées récemment (pour l'opérateur du site Natura 2000 – la Communauté de Communes du Guillestrois) ont mis en évidence la forte fréquentation par ces animaux dans le secteur de Risoul, aussi bien concernant les territoires de chasse que les gîtes (nombreuses vieilles granges utilisées, hameaux de Gaudissart et des Chauvets notamment).

La Barbastelle est particulièrement bien représentée dans les hameaux du bas de la commune de Risoul, avec plusieurs colonies de reproduction, les animaux utilisant les espaces alentours comme territoires de chasse. Elles gîtent aussi bien dans des bâtiments que dans des arbres à cavités (trembles en particulier, même de petit diamètre) ou dans des anfractuosités de rochers.

Globalement, les milieux concernés par les secteurs étudiés dans le cadre de la révision du PLU (prairie de fauche et cultures de céréales) ne sont pas particulièrement favorables pour les espèces citées sur le site Natura 2000 ; pas de formations boisées avec des arbres anciens, peu de haies, pas de prairie humide,... Ils peuvent essentiellement concerner les chiroptères vis-à-vis de leur territoire de chasse.

4 ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE

Les incidences sur la ZSC « steppique Durancien et Queyrassin » liées à l'ouverture à l'urbanisation, dans le PLU, de plusieurs secteurs sont les suivantes (*voir carte des zones, dont l'ouverture à l'urbanisation est prévue, en fin de paragraphe*).

4.1 Effet direct d'emprise

L'incidence principale est liée aux effets d'emprises sur les habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (incidence directe et permanente).

Les effets d'emprise des projets d'extension urbaine sont les suivants :

Emprises à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 « steppique Durancien et Queyrassin »		
Secteur	Habitat d'intérêt communautaire, cartographié comme tel au Docob	Autre milieu *
Plan de Phazy-sources	Prés salés : effrangés	Culture céréalières : 1,5 ha
Plan de Phazy-hameau	Prairie de fauche : 0,46 ha	Prairie + vergers : 0,58 ha
L'Isclasse (hors poste RTE)	Prairie de fauche : 1,09 ha	Prairie dégradée : 0,16 ha
Les Chauvets	Prairie de fauche : 0,3 ha	Vergers – jardins : 0,37 ha
Le Rua – mairie		Prairie enfrichée : 0,97 ha
Le Rua - école	Prairie de fauche : 0,44 ha	Vergers – jardins - bâti : 0,68 ha
Total	2,29 ha	4,26 ha

Emprises hors périmètre du site Natura 2000 « steppique Durancien et Queyrassin »		
Secteur	Habitat d'intérêt communautaire, non cartographié au Docob	Autre milieu
La Traverse	Prairie de fauche : 0,44 ha	
Côte Chabaude	Prairie de fauche : 0,41 ha	Cultures fourragères : 0,4 ha
Côte Rolland		0,76 ha prairie enfrichée, boisement, pelouse en mosaïque + 0,18 ha luzerne
Total	0,85 ha	1,33 ha

TOTAL GENERAL	3,14 ha	5,59 ha
----------------------	----------------	----------------

* A noter que les prairies sous vergers et les prairies dégradées, non cartographiées en Habitat d'intérêt communautaire dans le Docob, présentent malgré tout un potentiel de reconquête et sont susceptibles de redevenir à terme un habitat d'intérêt communautaire.

On constate que les emprises des projets représentent 6,55 ha à l'intérieur du site Natura 2000 « steppique Durancien et Queyrassin » dont 2,29 ha d'habitat d'intérêt communautaire. Il s'agit uniquement de prairies de fauche (prairies de fauche de basse altitude - code 6510).

A l'échelle de la ZSC, cet effet d'emprise est très réduit puisque les prairies de fauche de basse altitude représentent une superficie d'environ 590 ha dans le site Natura 2000.

A noter également 0,85 ha d'emprise sur des prairies de fauche hors site Natura 2000.

Enfin, l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire « prés salés » est concerné en marge par la parcelle à urbaniser à la source de Plan de Phazy (voir chapitre 4.3).

4.2 Incidences directes et indirectes sur les populations animales et végétales

Il n'y a pas d'incidence directe sur les populations d'espèces végétales d'intérêt communautaire ; pas de populations identifiées sur les secteurs d'étude.

Il n'y a pas non plus d'incidence directe sur les populations d'espèces animales d'intérêt communautaire ; pas d'habitat caractéristique de ces espèces touché en importance. Les surfaces touchées en terme de territoire de chasse des chiroptères restent négligeables.

Il n'y a pas non plus d'incidence indirecte :

- pas d'incidence sur des corridors majeurs de déplacement (haies, boisement, cours d'eau),
- pas d'incidences sur la qualité des eaux des cours d'eau (les nouveaux équipements bénéficieront de l'assainissement adéquate).

4.3 Le cas du secteur de la source du Plan de Phazy

Au niveau du plan de Phazy, on notera la grande sensibilité du secteur d'étude par rapport à tout projet d'aménagement.

Les prés salés, développés par les débordements de la source, sont des milieux remarquables :

- vis-à-vis de Natura 2000 : habitat d'intérêt communautaire **prioritaire**, présence d'une espèce animale d'intérêt communautaire (l'agrion de mercure),
- vis-à-vis de la flore patrimoniale (10 espèces remarquables dont 2 protégées).

Par ailleurs, les parcelles cultivées renferment elle-même une population importante d'espèces messicoles présentant un certain intérêt patrimonial.

La commune souhaite à terme aménager ce secteur en raison de sa situation en « entrée de territoire ». Toutefois, le projet d'aménagement prévu n'est pas encore arrivé à maturité. C'est pourquoi le PLU prévoit que la zone destinée à être aménagée soit inscrite en zone AUf (c'est-à-dire A Urbaniser stricte). **L'objectif est de marquer l'intention d'aménagement sans en définir le contenu.**

Ce zonage ne permet aucun projet d'aménagement directement ; il implique pour cela de passer par une modification du zonage du PLU. A terme, l'ouverture à l'urbanisation de cette zone AUf sera conditionnée par la réalisation d'études techniques et environnementales qui justifient la faisabilité du projet **et notamment une nouvelle évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000, liée à l'aménagement de ce secteur.** Cette évaluation « Natura 2000 » portera directement sur le projet d'aménagement, en prenant en compte ses spécificités. La nécessité de passer par cette phase d'étude de faisabilité pour l'ouverture de cette zone AUf à l'urbanisation est clairement décrite dans le rapport de présentation du PLU.

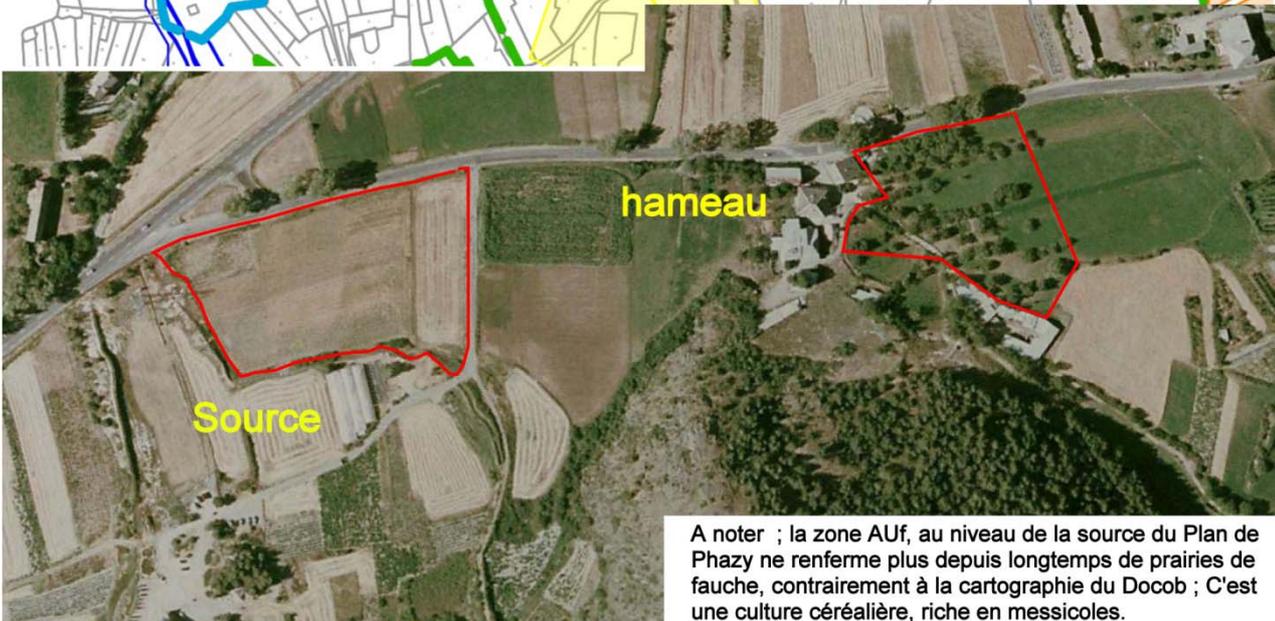
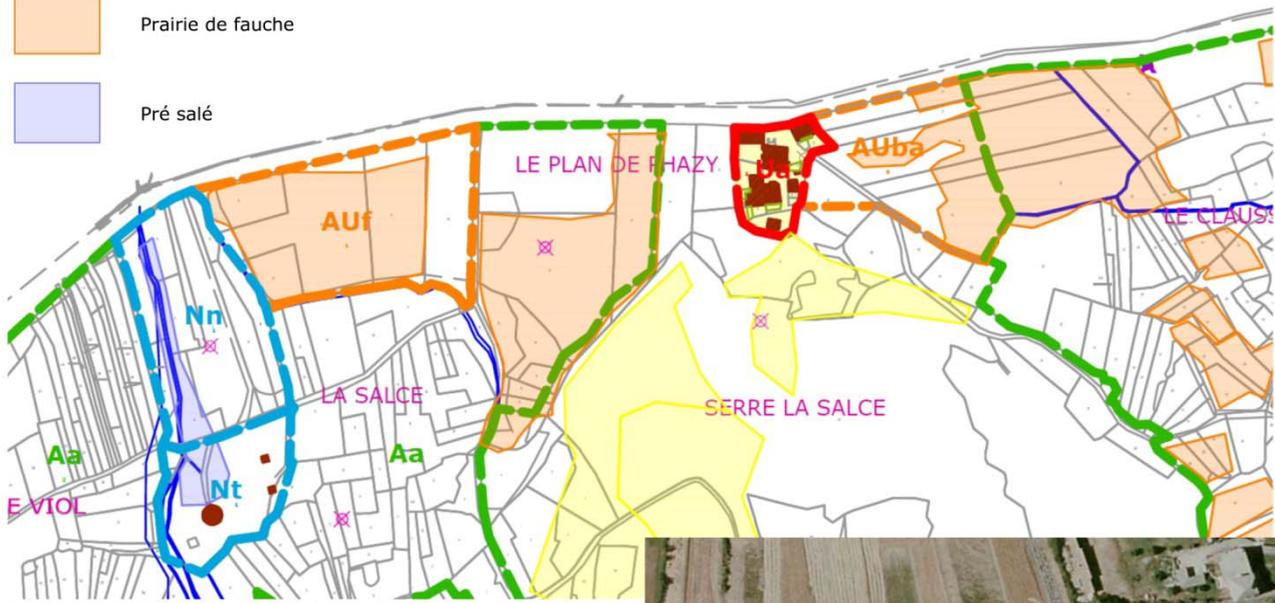
En l'état actuel, le projet d'inscription en zone AUf du secteur du Plan de Phazy n'a donc aucune incidence sur les enjeux d'intérêt communautaire de ce secteur puisqu'il ne permet aucun aménagement sans modification du PLU et sans réalisation des études environnementales correspondantes (étude d'impact, évaluation Natura 2000). Lorsqu'elles seront menées, ces études préciseront alors les incidences du projet, les mesures d'accompagnement nécessaires et son acceptabilité.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce site sur le plan écologique, avec notamment la présence d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire, il est important d'insister, dans le cadre de ce présent rapport, sur le risque que ces enjeux écologiques remettent en cause les projets d'aménagement envisagés ou, du moins, entraînent des contraintes élevées dans la conception de ces projets.

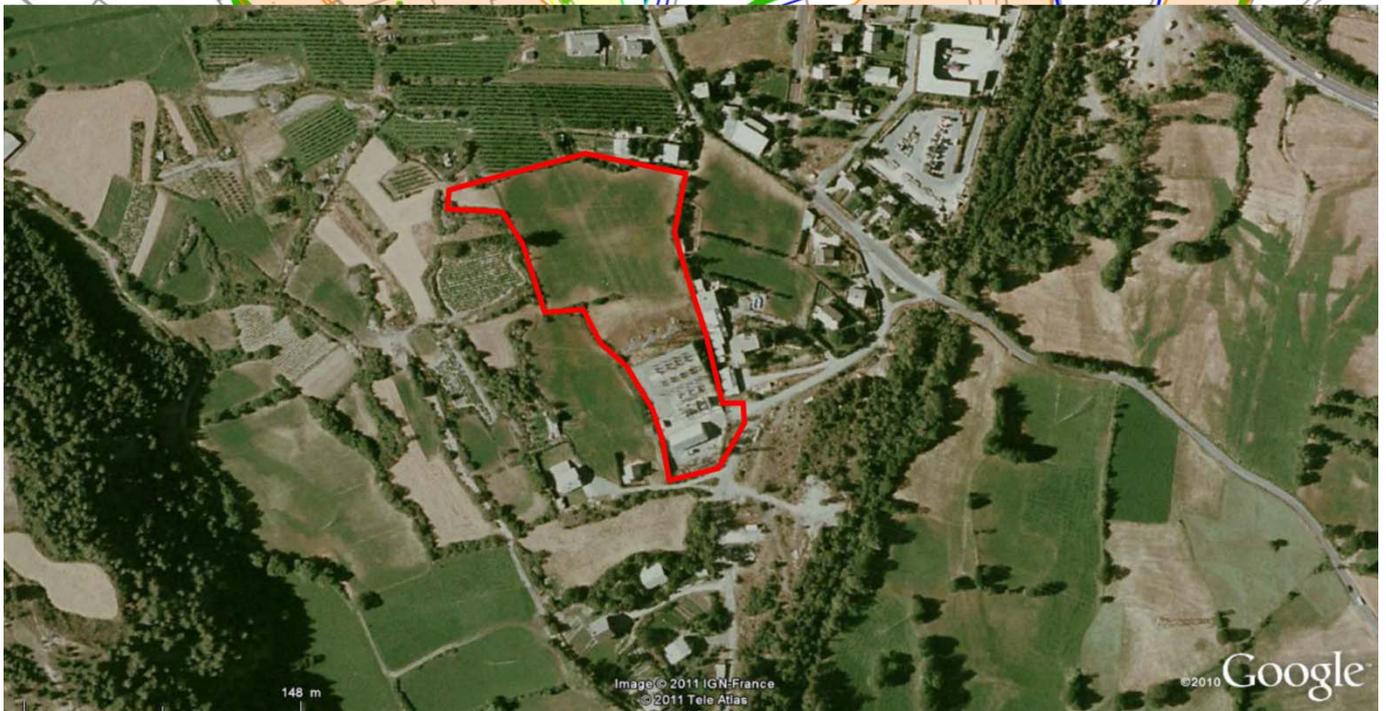
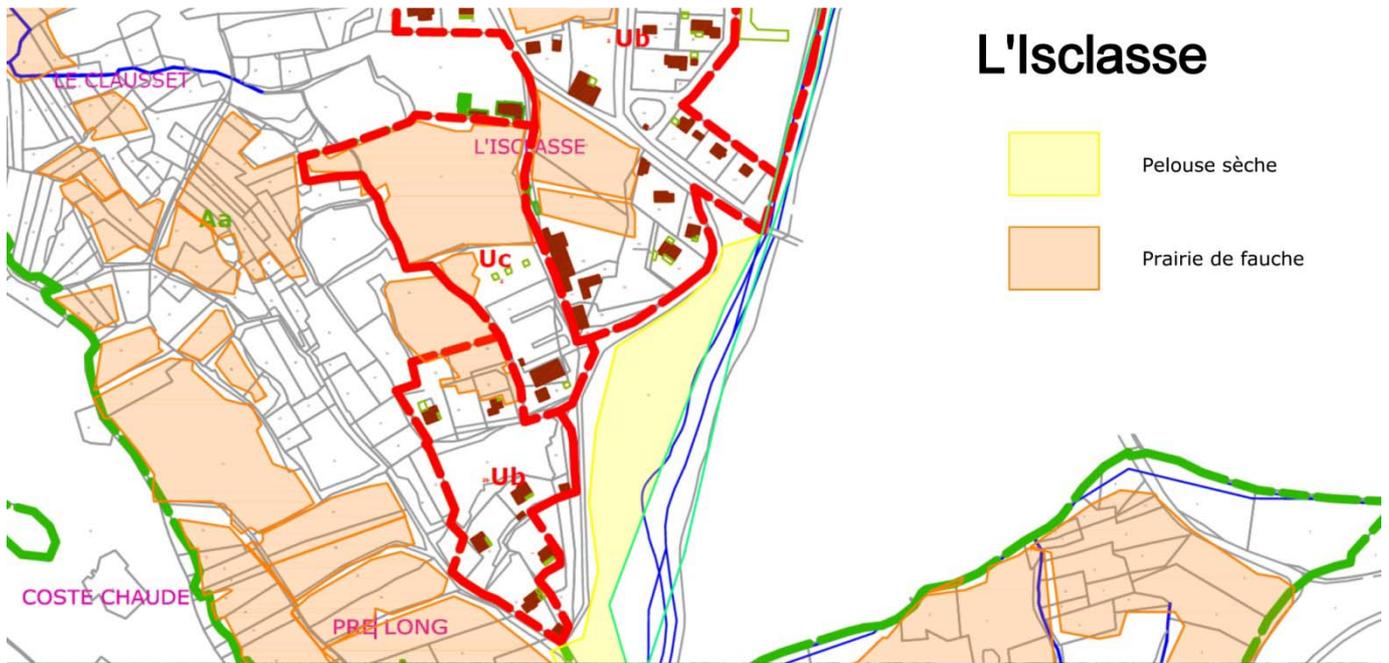
A noter que la présence d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire induira notamment, s'il est touché, l'information de la commission européenne, ce qui complexifiera indéniablement toute procédure d'aménagement.

- Pelouse sèche
- Prairie de fauche
- Pré salé

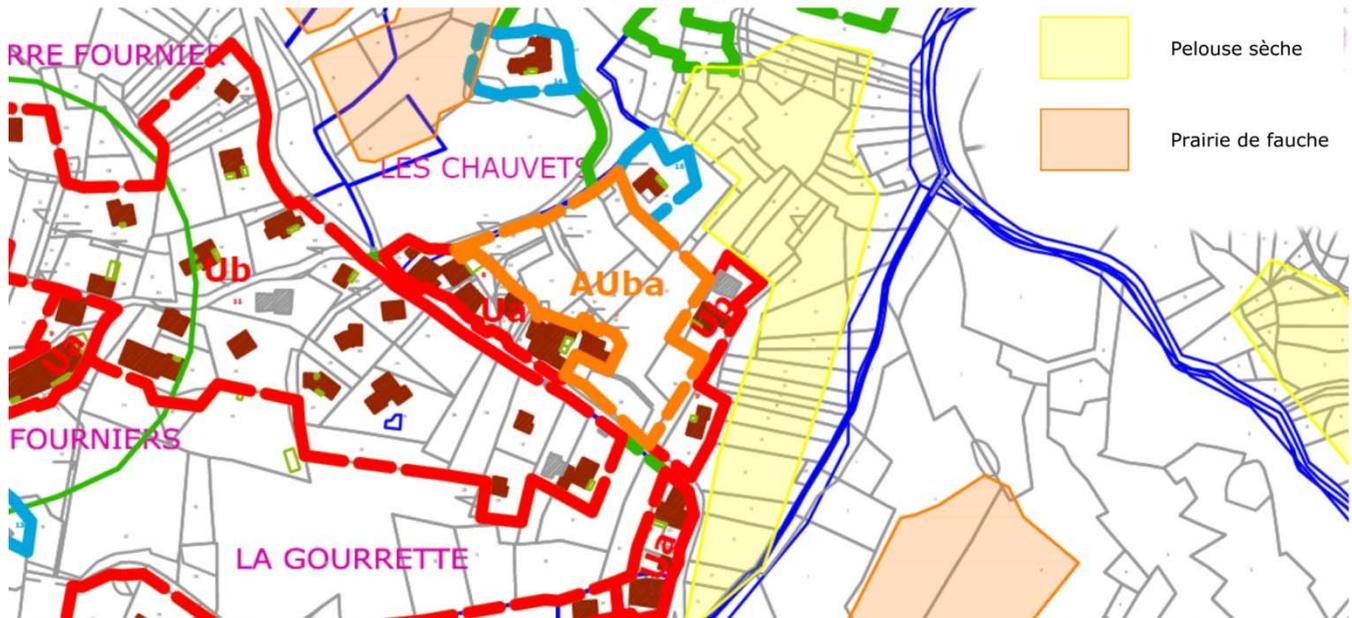
Plan de Phazy - source et hameau



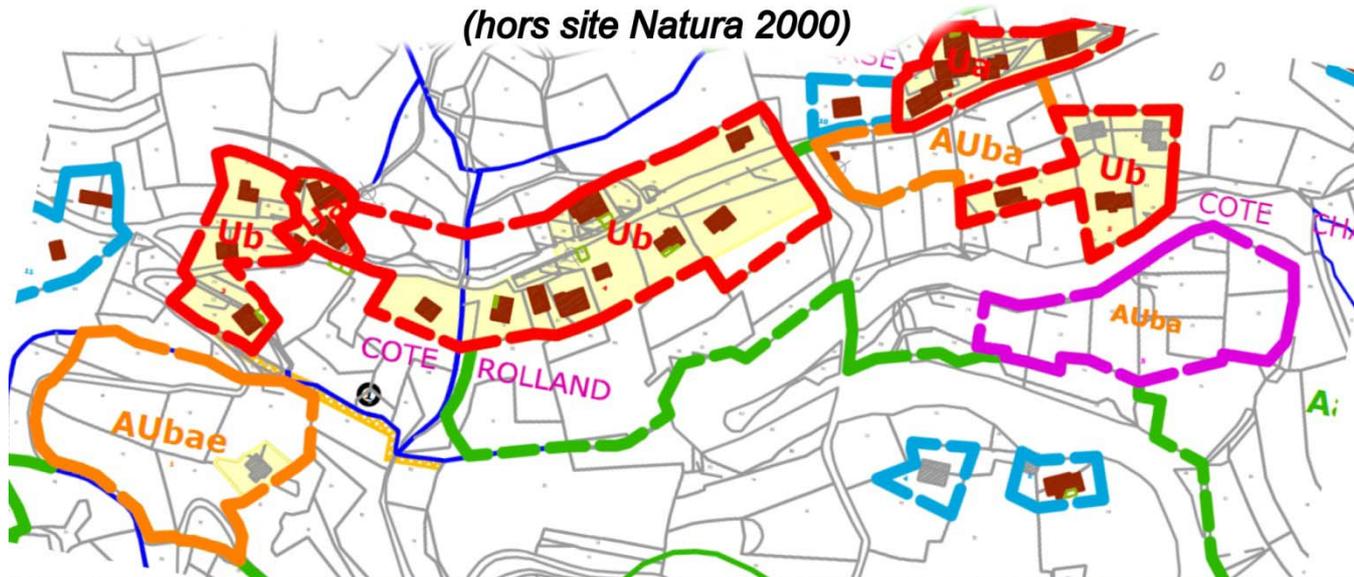
A noter ; la zone AUf, au niveau de la source du Plan de Phazy ne renferme plus depuis longtemps de prairies de fauche, contrairement à la cartographie du Docob ; C'est une culture céréalière, riche en messicoles.



Les Chauvets



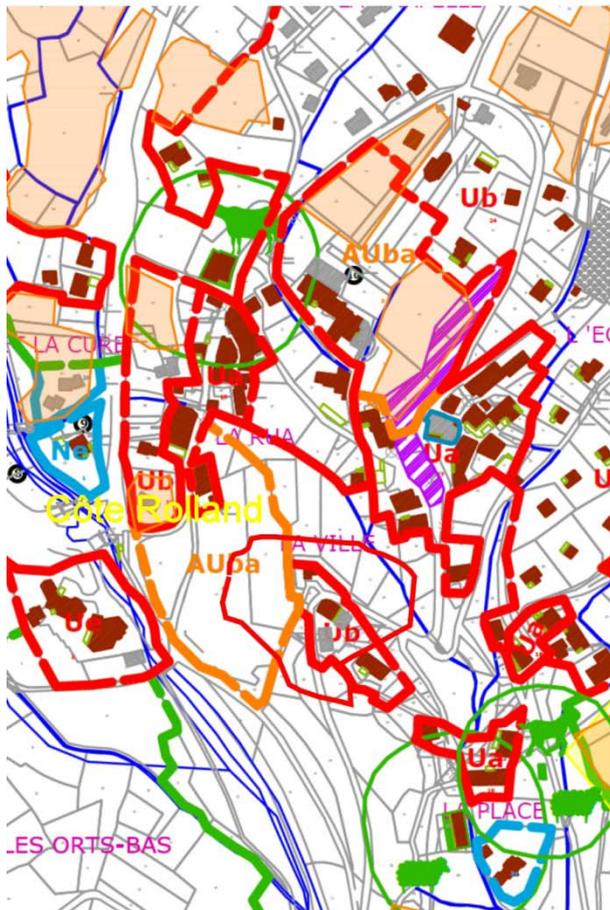
La Traverse - Côte Chabaude - Côte Rolland (hors site Natura 2000)



Le Rua - mairie et école



Prairie de fauche



5 MESURES DESTINEES A SUPPRIMER OU REDUIRE LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROGRAMME

La principale incidence du projet d'extension des zones constructibles, au PLU de Risoul, est l'effet d'emprise que cela va entraîner sur les prairies de fauche de basse altitude (habitat d'intérêt communautaire). Toutefois, compte tenu des faibles emprises que cela représente par rapport aux superficies totales de prairie sur le site Natura 2000, l'incidence reste négligeable et ne nécessite aucune mesure spécifique.

Le PLU amènera toutefois des recommandations en faveur des chiroptères :

- préserver au mieux le patrimoine bâti propice aux chiroptères et prendre en compte leur présence dans les opérations de rénovation,
- préserver les éléments linéaires (haies, canaux, etc.),
- limiter et gérer l'éclairage public.

Dans le secteur de la source du Plan de Phazy, il est par contre important de s'assurer de la protection des prés salés (habitat d'intérêt communautaire prioritaire). Le projet de PLU ne prévoit aujourd'hui aucun aménagement sur ce secteur. Dans le cadre d'un projet futur, la nouvelle évaluation des incidences qui y sera liée devra s'assurer que toutes les mesures nécessaires au maintien de cet habitat soient réunies :

- Absence d'effet d'emprise directe,
- maintien des conditions d'alimentation en eau du site par la source.

7 CONCLUSION SUR L'ATTEINTE PORTEE PAR LE PROGRAMME A L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000

L'inscription en zones constructibles, au PLU de Risoul, de secteurs étudiés induit des incidences très limitées sur le site Natura 2000 « Steppique Durancien et Queyrassin ».

Hors secteur du Plan de Phazy, ces incidences sont les suivantes :

- effets d'emprises mineurs sur des habitats naturels d'intérêt communautaire,
- pas d'incidence sur les espèces végétales d'intérêt communautaire du site,
- pas d'incidence sur les espèces animales d'intérêt communautaire du site.

Pour le secteur de Plan de Phazy, son inscription en zone AUf (à urbaniser) ne permet aucun aménagement sans nouvelle évaluation des incidences, adaptées au projet envisagé. Cette inscription, en tant que telle, n'a donc pas d'incidence sur les enjeux d'intérêt communautaires du site.

Par contre, le présent rapport insiste sur les forts enjeux d'intérêt communautaire du secteur de Plan de Phazy et sur le risque que ces enjeux remettent en cause les projets d'aménagement envisagés ou, du moins, entraînent des contraintes élevées dans la conception de ces projets.

L'actuel projet de PLU de la commune de Risoul n'affecte donc pas de façon notable les habitats naturels d'intérêt communautaire de la ZSC « Steppique Durancien et Queyrassin », ni les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui s'y trouvent.

Compte tenu de ce contexte, aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

ANNEXE 1 : FICHE NATURA 2000



Le réseau Natura 2000



Découvrir Natura 2000

Comprendre la démarche

Agir avec le réseau

Rechercher par espèce

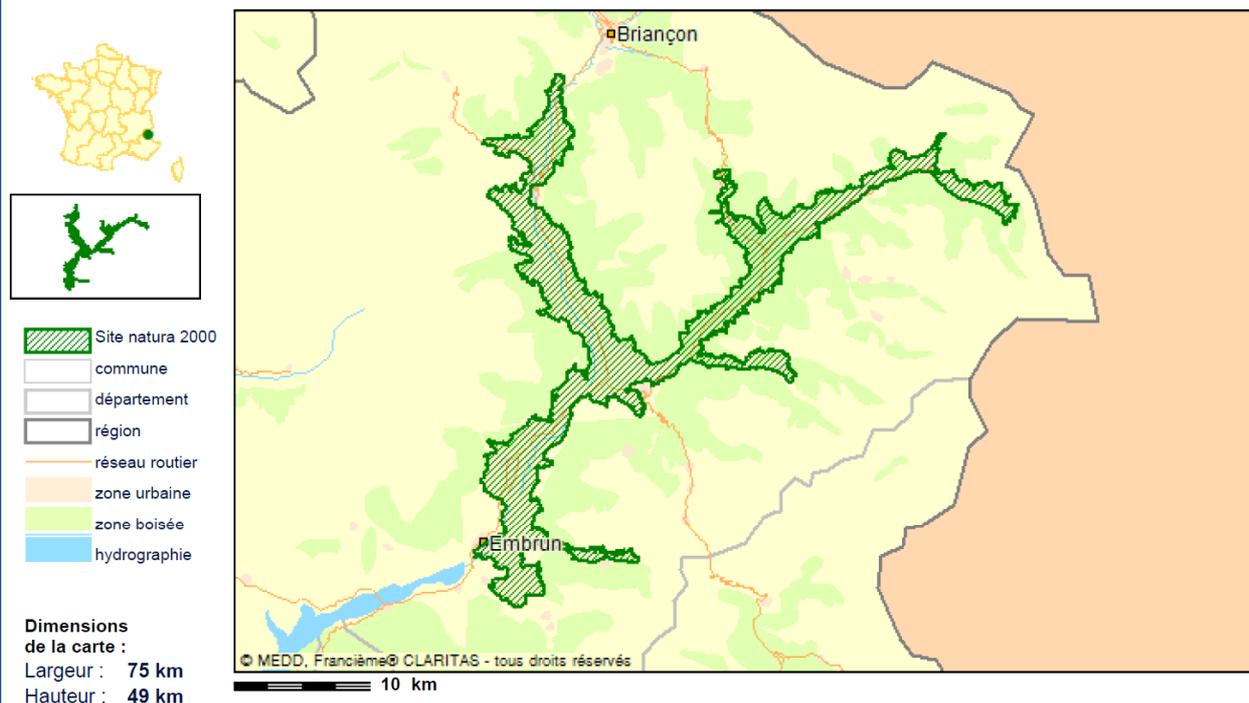
Rechercher par habitat

Rechercher par lieu géographique

Recherche avancée

Vous êtes ici : Accueil > patrimoine naturel > natura 2000 > recherche géographique > provence-alpes-cote d'azur > hautes-alpes > site fr9301502

STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.

IDENTIFICATION

- ▶ **Appellation :** STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN
- ▶ **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- ▶ **Code :** FR9301502

Localisation

Masquer ▲

- ★ **Région :** PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
- ★ **Département :** Hautes-Alpes
- ★ **Superficie :** 19698 ha
- ★ **Altitude minimale :** 778 m
- ★ **Altitude maximale :** 2332 m
- ★ **Région biogéographique :** Alpine

La surface de ce site intersecte la Zone de Protection Spéciale suivante : FR9312019 Vallée du Haut Guil

Vie du site

Masquer ▲

- ★ **Mise à jour des données :** 06/2006
- ★ **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 04/2002

- Liens utiles
- Lexique
- Liste des sigles

La démarche Document d'objectifs (DOCOB) est entamée sur ce site. Pour en savoir plus, contacter la direction régionale de l'environnement (DIREN).

Description du site

Masquer ▲

Site exceptionnel de systèmes steppiques rares en Europe. Cette zone calcaire et morainique à remaniement fluvial dispose de la plus belle forêt relique de Genévrier thurifère (vieux sujets de 600 ans). Présence d'un cortège spécifique ibero-marocain. Les milieux sont très variés : source halophile avec végétation particulière, prairies de fauche montagnardes, bocage très riche, nombreuses forêts subnaturelles. La flore est d'une grande richesse. C'est le secteur en France accueillant les stations les plus importantes de papillon Isabelle. Cette zone abrite la plus grande colonie de grand Murin des Alpes. Les bras morts et les adoux de la Durance comportent encore de nombreuses stations d'écrevisse à pattes blanches.

Zone calcaire et morainique à remaniement fluvial. Site exceptionnel de systèmes steppiques rares en Europe.

Composition du site :

Pelouses sèches, Steppes	20 %
Forêts de résineux	19 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	12 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	11 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
Forêts caducifoliées	5 %
Autres terres arables	4 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	3 %

Habitats naturels présents

Masquer ▲

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)*	8 %	C
Pelouses steppiques sub-pannoniques*	6 %	A
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	4 %	C
Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (*si sur substrat gypseux ou calcaire)*	4 %	C
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	3 %	C
Landes alpines et boréales	2 %	C
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	2 %	C
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2 %	C
Prés salés intérieurs*	1 %	C
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	1 %	C
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidens p.p.	1 %	
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	1 %	C
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sédion albi*	1 %	C
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	1 %	C
Tourbières basses alcalines	1 %	C
Grottes non exploitées par le tourisme	1 %	C
Forêts endémiques à Juniperus spp.*	1 %	B
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	1 %	C
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica	1 %	B
Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum	1 %	
Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	1 %	
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1 %	C

Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	1 %	C
Pavements calcaires*	1 %	C
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	1 %	C
Prairies de fauche de montagne	1 %	C
Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra	1 %	C

Espèces végétales et animales présentes

Masquer ▲

Amphibiens et reptiles

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

PR⁽²⁾

D

Invertébrés

Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)*

Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Isabelle de France (*Graellsia isabellae*)

Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*)

PR⁽²⁾

D

D

D

C

C

D

Mammifères

Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

Grand Murin (*Myotis myotis*)

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Petit Murin (*Myotis blythii*)

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Hivernage. Etape migratoire.

Reproduction.

Etape migratoire.

Reproduction.

PR⁽²⁾

C

C

C

B

D

Plantes

Astragale centralpine (*Astragalus centralpinus*)

Dracocéphale d'Autriche (*Dracocephalum austriacum*)

Orthotric de Roger (*Orthotrichum rogeri*)

PR⁽²⁾

A

A

A

Poissons

Blageon (*Leuciscus souffia*)

Chabot (*Cottus gobio*)

Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)

PR⁽²⁾

C

C

C

⁽¹⁾ *Superficie relative* : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ *Population relative* : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

* **Habitats ou espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 octobre 2009. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

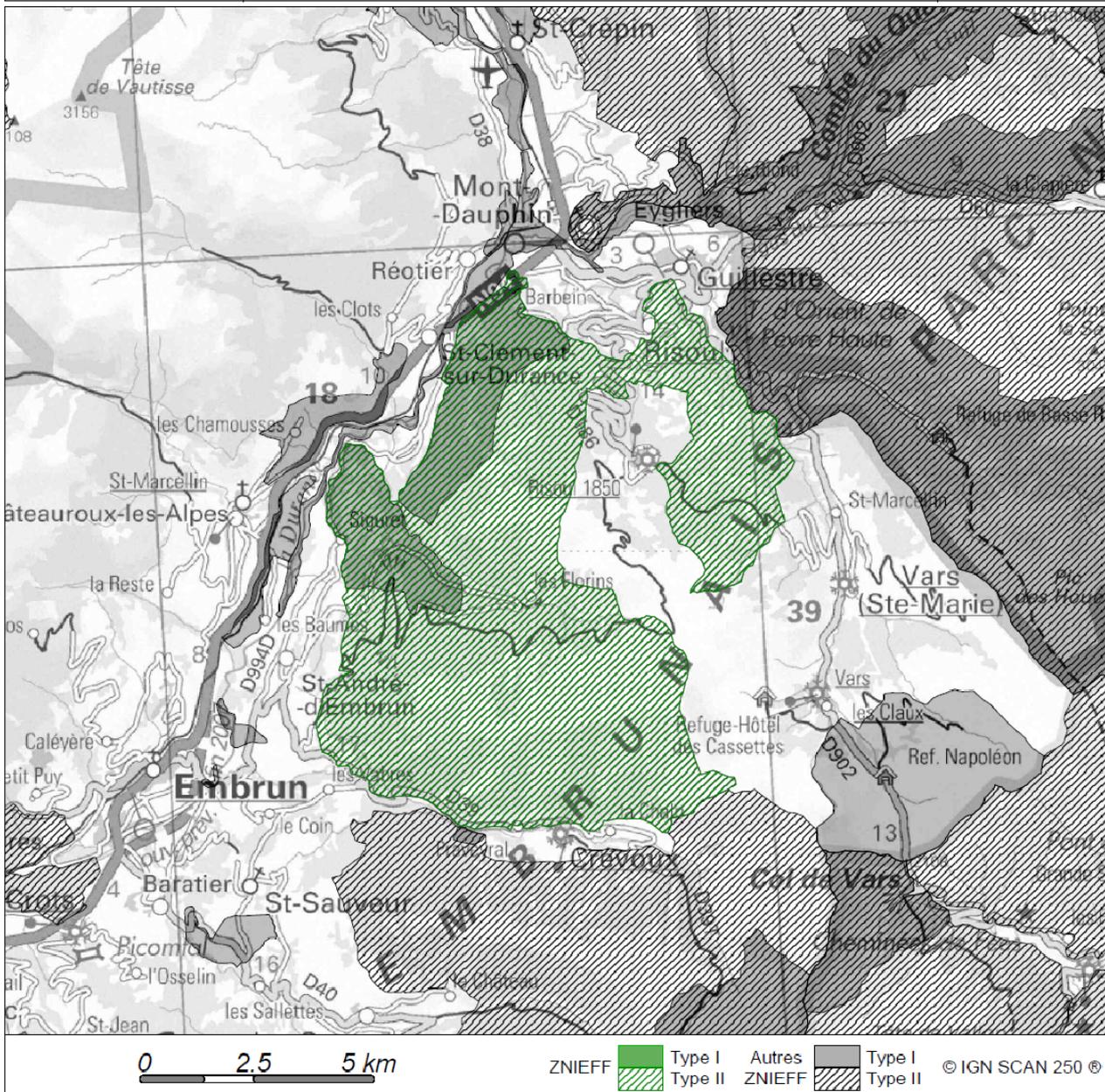
haut de page



ANNEXE 2 : FICHES ZNIEFF

 République Française  Direction régionale de l'Environnement PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ZNIEFF actualisées		Région  Provence Alpes Côte d'Azur
	Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N°05-109-100	Forêts et crêtes de Risoul et de Saluces - pic du Clocher - adret de Crévoux	Zone terrestre de type II



Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document : 28/07/2008

 	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ZNIEFF actualisées		 Provence Alpes Côte d'Azur
	Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 05-109-15	Source thermo-minérale et terrains salés du plan de Phazy	Zone terrestre de type I

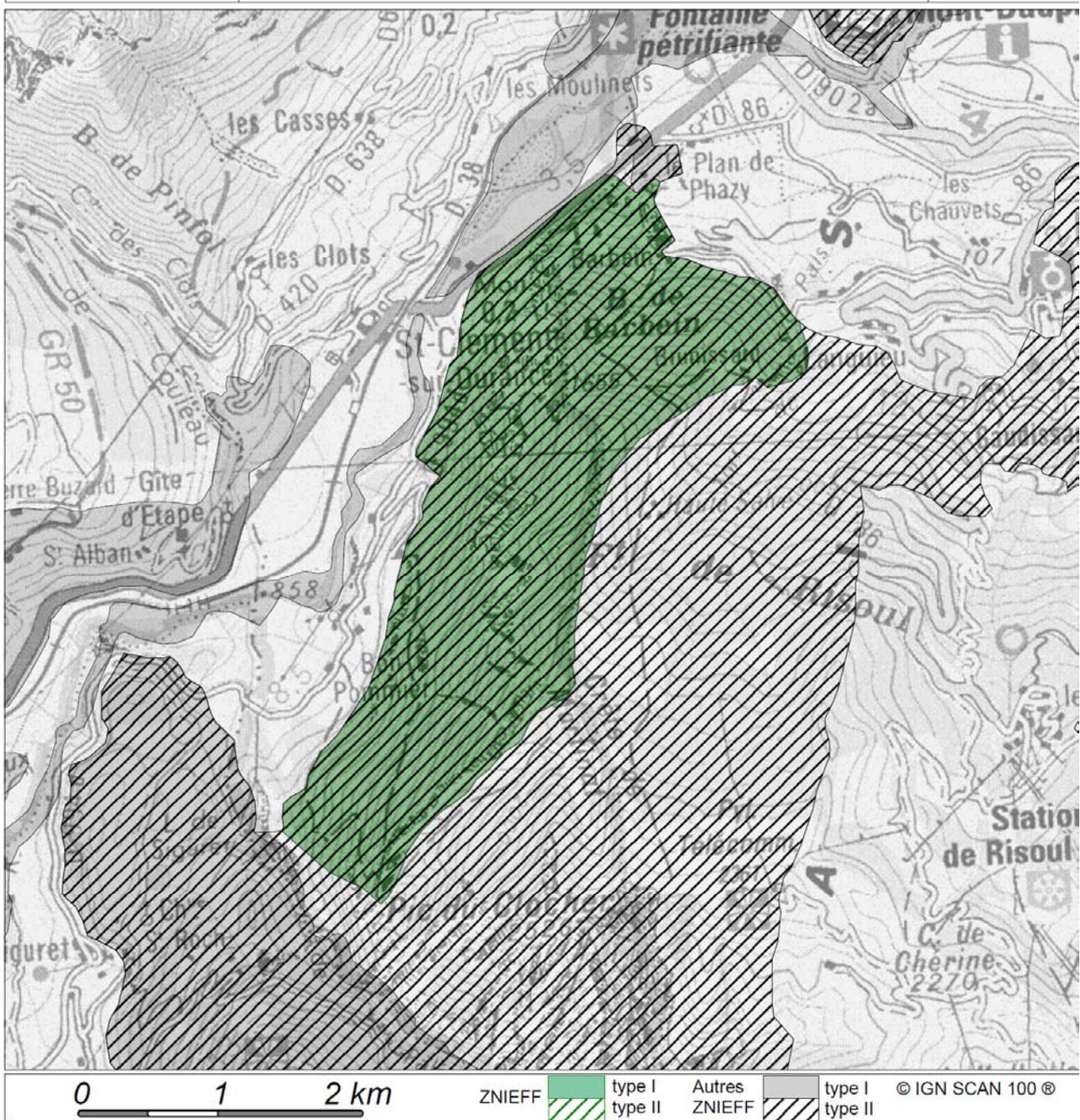


Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document : 28/11/2008

 	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ZNIEFF actualisées		Région  Provence Alpes Côte d'Azur
	Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques: CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML Validation scientifique régionale: CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 05-109-15	Bois de Barbein et versant boisé en rive gauche de la Durance sous la crête du Martinat	Zone terrestre de type I



Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document : 28/11/2008

ANNEXE 3 : FICHES ZONE HUMIDE

